



Transaction en matière d'indemnisation de victime d'accident de c

Par **adrienbush**, le **12/02/2010** à **20:37**

Bonjour,

Je voudrais savoir si une transaction intervenue entre une compagnie d'assurance et un père pour réparation du préjudice corporel subi par son enfant mineur peut être remise en question par le père en dehors du délai légal de dénonciation de la transaction?

Merci d'avance

Par **cloclo7**, le **13/02/2010** à **21:18**

Malheureusement il est très difficile de remettre en cause une transaction Loi de 1985 à moins de rapporter la preuve d'une nullité de la transaction telle que l'erreur, la violence, le dol ou encore l'inexécution par la compagnie des obligations mises à sa charge par la Loi Badinter.

IL est aussi possible de contester si cette transaction n'a pas été exécutée de bonne foi

Par contre si la victime subit une aggravation de son préjudice il est toujours possible de réouvrir le dossier.